

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DE NOLAY DU 18 FEVRIER 2010

CONVOCATION DU : 11 FEVRIER 2010
AFFICHAGE DU : 25 FEVRIER 2010

PRESENTS : M. Jean-Pascal MONIN, Maire

MM. Pierre DEBLANGEY, Jacques BARBRY
Mme Marie-Claire GILLOT, M. Robert LORGES, Maires-Adjoints,

M. Pierre BARBIERY, Mmes Marie Claire GUILLAUME, Catherine ANSART, MM. Eric THEVENOT, Jérôme FLACHE, Mme Clotilde BROUSSE BERGERET, M. Ralph TIRTAINE, Mmes Jill LABRANCHE et Monique BOUCHET, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

MONIN) Mme Martine TAUPENOT, Maire-Adjoint (a donné pouvoir à M.

à Mme BOUCHET) Mme Claudette LAUBEPIN, Conseillère Municipale (a donné pouvoir

GILLOT) M. Michel BOIGUES, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à Mme

LORGES) M. Romain CARRE, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à M.

BARBRY) M. Bernard LAGRANGE, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à M.

M. Ralph TIRTAINE a été élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2010

Lecture en est faite par M. Jean-Pascal MONIN, Maire, et il est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES RAPPORTS

1 È ECHANGE ENTRE LA COMMUNE ET LES EPOUX COURTOIS

Après un vote à main levée (16 pour, 3 abstentions), le Conseil Municipal confirme sa décision du 14 décembre 2009 autorisant l'échange à venir entre la commune et les époux COURTOIS portant sur les immeubles sis 41 rue Saint-Pierre, propriété de la commune et 10, rue Saint-Pierre appartenant aux époux COURTOIS.

Cet échange, dûment consenti par les parties, sera réalisé sans soulte compte tenu de l'intérêt général de l'opération et permettra à la commune de procéder à la démolition de l'immeuble sis 10, rue Saint-Pierre, endommagé suite au sinistre survenu place Cattin le 3 mars 2008.

Les conséquences juridiques, financières et fiscales de l'acte et de ses suites seront prises en charge par la commune.

2 È CONVENTION CINEMA 2010 ENTRE L'UDMJC 21 ET LA COMMUNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention entre l'Union Départementale des MJC de Côte d'Or et la commune au titre de l'activité cinématographique 2010 et autorise le Maire à la signer.

Il décide d'allouer à l'UDMJC 21 une participation, d'un montant de 830,50 € au titre du service culturel rendu cette année à la commune.

3 È RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES HALLES DE NOLAY

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le renouvellement, à compter du 1^{er} janvier 2010, de la convention d'occupation des Halles aux grains liant la commune de Nolay au Centre des Monuments Nationaux.

Il autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec le Centre des Monuments Nationaux, l'occupation étant consentie à titre gracieux.

La nouvelle convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2010, soit un terme fixé au 31 décembre 2012.

4 È REVISION DU PRIX DES JETONS DE LA BORNE DE SERVICE POUR CAMPING-CARISTES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter de 1,25 € à 2 € le prix de vente aux dépositaires du jeton de la borne de service pour camping-caristes.

Ce jeton sera mis en vente dans les points de vente au prix de 3 €.

5 È REVISION D'UN TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs d'occupation du domaine public adoptés par délibération du 20 janvier 2010.

Les deux modifications principales consistent, d'une part à adopter un tarif forfaitaire à l'année pour les camions pizzas (188 €/an pour le camion pizzas avec électricité, 164,50 €/an pour le camion pizzas sans électricité) et d'autre part à supprimer l'abonnement mensuel pour le marché hebdomadaire.

Par ailleurs, le Conseil décide de conclure avec le Café des Halles une convention, afin de définir les modalités de l'occupation du domaine public (place Monge) pour l'installation d'une terrasse. Cette convention sera conclue pour une durée de 4 ans jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Maire est autorisé à signer cette convention.

6 È PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme d'aménagement forestier pour 2010 ainsi que son coût arrêté à 2 327 € H.T. consistant exclusivement en des travaux d'investissement.

Il décide de passer commande des travaux à l'Office National des Forêts.

7 È REFECTION DE LA TOITURE DES ATELIERS MUNICIPAUX : DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite un complément d'informations sur ce dossier et décide d'en reporter l'examen à sa prochaine séance.

8 È ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : DESIGNATION D'UN « REFERENT HABITAT-LOGEMENT »

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Jean-Pascal MONIN, Maire, en qualité de « référent habitat-logement » de la commune dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay.

9 È SOUTIEN A LA CANDIDATURE DES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Conscient des avancées qu'apportera pour le territoire cet événement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'apporter son soutien à la candidature des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- de demander à l'Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne de se faire le relais de son soutien auprès du Comité du Patrimoine Mondial ;
- d'adhérer à l'Association et verser à cet organisme le montant de 100 € pour cotisation.

10 È AUTORISATION D'ENGAGER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de M. le Maire portant sur les dépenses d'investissement suivantes :

- Etude de correction acoustique de la salle polyvalente du COSEC : 1 537 € (article 2031)
- Acquisition d'un appareil photo numérique : 129 € (article 2183)
- Acquisition d'un ordinateur : 1 500 € (article 2183)
- Remplacement du système de téléphonie : 3 000 € (article 2181)
- Etude d'aménagement de la rue Saint-Pierre : 2 280 € (article 2031)
- Etude d'aménagement d'un espace de rencontre extérieur : 1 850 € (article 2031)
- Acquisition/échange maisons COURTOIS/MEYNIEL : 19 535 € (article 2032)

11 È QUESTION DIVERSE

ETUDE EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRE EXTERIEUR ET DE LA RUE SAINT-PIERRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer commande à M. DUBREUIL, architecte paysagiste à Beaune :

- d'une étude d'aménagement d'un espace de rencontre extérieur sis lieudit « Les Aubues », moyennant le coût hors taxes de 1 850 €.
- d'une étude d'aménagement de la RD111 E dite rue Saint-Pierre, moyennant le coût hors taxes de 2 280 € H.T.

Sollicite la participation financière du département pour la réalisation de l'étude rue Saint-Pierre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H 30 heures.